

---

---

<b>CESER</b>	<b>:</b>	<b>23 septembre 2013</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>:</b>	<b>05</b>
<b>Document</b>	<b>:</b>	<b>Prospective des services collectifs</b>
<b>Thème</b>	<b>:</b>	
<b>Orateur</b>	<b>:</b>	<b>René Le Pape</b>

---

---

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

L'étude prospective sur les services collectifs en Bretagne à l'horizon 2030 apporte de nombreux éclairages sur les évolutions possibles de ces services, en fonction de la législation et du statut juridique des prestataires.

De ce point de vue, le rapport présente bien l'ensemble des intervenants envisageables : Etat, Région, Département, Communauté de communes ou d'agglomération, entreprises privées, associations, etc. Mais l'étude privilégie dans ses scénarios le rôle des associations et des collectivités territoriales, singulièrement la Région, pour apporter ces services.

Je veux souligner la capacité reconnue des entreprises à proposer des services collectifs performants, tant du point de vue de leur coût que de la qualité des prestations. Je citerai quelques secteurs où de grandes entreprises et des PME se distinguent : les transports collectifs ou individuels de personnes, la production d'énergie, l'aide aux personnes, la santé, la formation, le commerce évidemment, les déchets, le cinéma, la presse. Les entreprises ont démontré leur compétence dans ces domaines, sans faire appel à l'argent public, en trouvant leur rémunération à des prix acceptés par les clients ou usagers, et en professionnalisant leurs employés et leurs prestations par la formation et la qualification.

Par ailleurs, l'étude n'a retenu, parmi les services, que ceux rendus à la population.

Les acteurs patronaux souhaitent rappeler que la vie économique requiert aussi des services collectifs : recherche, formation, transports de voyageurs et de marchandises, télécommunications et desserte en très haut débit, conseil et accompagnement des entreprises. Ils sont absolument nécessaires à la vie et à la compétitivité des entreprises. Ils peuvent être portés par des institutions publiques, par des associations ou relever du domaine concurrentiel. L'important est qu'ils soient disponibles sur l'ensemble du territoire breton : notre région se caractérise par la diffusion de son système productif en milieu rural. Cette particularité, tenant à la disponibilité de main d'œuvre ou de matières premières, se traduit par un équilibre dans la répartition des activités et des emplois sur le territoire. La proximité des services collectifs participe au maintien de cet équilibre. Nous devons veiller à ne pas concentrer sur quelques sites les services collectifs, et privilégier leur bonne distribution sur le territoire.

Les acteurs patronaux veulent rappeler que de grands projets d'infrastructures relèvent aussi de ces services collectifs. Je veux nommer en particulier l'aéroport de Notre-Dame des Landes, la liaison en 3 heures de Brest et Quimper avec Paris, la sécurisation de l'approvisionnement en électricité pour les entreprises. Ces équipements et services profiteront à la population mais généreront aussi un accroissement de la compétitivité des entreprises et des emplois.

Je vous remercie de votre attention.